

ions de francs. Pour leur part, les acquéreurs d'or labellisé «Swiss Better Gold» s'acquittent d'un supplément d'un dollar par gramme. Sur ce montant, 75 cents vont à la mine et 25 à la Swiss Better Gold Association. Les lingots d'or labellisés «Swiss Better Gold» sont vendus par des banques comme UBS et Raiffeisen. Les acquéreurs sont des industriels suisses de l'horlogerie et de la joaillerie comme Chopard et Breitling, par ailleurs souvent membres de l'organisation.

### MANQUE DE CONTRÔLES

Pour Dominique Bumann, de l'ONG Coalition pour des multinationales responsables, l'accident montre que le commerce des matières premières doit être réglementé par la loi: «Ce serait également mieux pour le consommateur, qui pourrait s'assurer que toutes les entreprises minières respectent des règles de base», ajoute-t-il.

Le parquet péruvien a constaté des négligences grossières lors de l'accident à la mine de Yanacocha. Ainsi, un responsable de la sécurité aurait dû être présent sur place même la nuit. Il n'y avait pas de plan d'évacuation et les exercices d'urgence prescrits n'avaient pas eu lieu. De plus, les voies d'évacuation n'étaient pas correctement signalées et les abris présentaient des défauts. Des détonateurs et des explosifs qui auraient pu exploser traînaient. De plus, il n'y avait pas d'autorisation pour le matériel explosif.

Selon l'enquête, les ouvriers avaient toujours critiqué les conditions de travail dans la mine, mais sans succès, comme l'a déclaré au procureur l'épouse d'un mineur décédé. «Si tu ne veux pas travailler, tu peux partir», auraient dit les dirigeants à son mari.

Les responsables auraient accepté le risque que des accidents se produisent et auraient sciemment et «volontairement» joué avec la vie des ouvriers. Le ministère public accuse les exploitants de la mine d'avoir gravement enfreint la loi.

La Swiss Better Gold Association dit ne pas vouloir commenter le rapport du ministère public car l'enquête n'est pas terminée. De plus, elle en conteste les conclusions comme elle avait fait concernant l'enquête préliminaire de la police. Le Seco s'exprime de manière similaire.

Néanmoins, ce drame met en lumière un problème systémique du label «Swiss Better Gold», comme le montre un rapport établi en décembre 2023 pour le Seco par Baastel, un expert-conseil en matière de politique de développement: il n'existe pas de contrôle indépendant des normes de sécurité ou environnementales pour la trentaine de mines qui en font partie.

Le Seco affirme que de tels contrôles ont été introduits sur recommandation du rapport. Dans la mine de Yanacocha au sud du Pérou, l'extraction se poursuit depuis l'accident de mai 2023. L'or est toujours considéré comme du Swiss Better Gold.

## Le coin lecture

### Le droit du travail en Suisse. 100 questions-réponses issues de la pratique

Jean-Christophe Schwaab

Loisirs et Pédagogie, 271 p.



Dans le monde du travail, il y a le contrat, le patron, le salaire, les vacances, parfois un licenciement... et tout le reste. Un univers que l'on croit connaître tant il nous imprègne, mais qui se révèle d'une redoutable complexité à l'examen de ses règles. C'est la tâche que fait, pour le lecteur, le juriste et politicien Jean-Christophe Schwaab. La seconde édition, profondément remaniée, vient de paraître.

L'ouvrage n'est pas un roman. Conformément à la ligne de l'éditeur, le contenu est pratique et direct. Chaque aspect du droit du travail est abordé en quelques phrases simples tenant sur un bref paragraphe. Chaque paragraphe est précédé d'un point coloré qui en souligne la singularité. Les paragraphes sont regroupés par thématiques.

Ainsi, le livre détaille en premier lieu les questions les plus basiques du droit du travail: la définition du contrat, son étendue, etc. De fil en aiguille, le livre aborde des questions toujours plus complexes comme les innovations en matière de droits des jeunes parents en matière de congés et les relations collectives entre employés et employeurs.

Le lecteur trouvera maintes réponses pratiques et concrètes, qui le surprendront peut-être. Ainsi, il n'y a même pas besoin de convenir d'un accord entre les parties pour établir une relation de travail: il suffit que la tâche exécutée se fasse dans des circonstances qui, par ailleurs, seraient celles d'un emploi, pour que la loi s'applique dans son entièreté et sa complexité. yg

## Jargon

### Fonds à thésaurisation

Les fonds de placement se divisent en deux grandes catégories: ceux qui distribuent périodiquement (une à quatre fois par année) les revenus qu'ils tirent de leurs placements, comme les dividendes des actions qu'ils détiennent. Et ceux qui conservent ces revenus afin de les réinvestir dans de nouvelles actions, obligations ou autres titres financiers. Ces fonds sont dits «à thésaurisation», par opposition aux fonds «à distribution».

La thésaurisation des revenus permet de faire grandir le capital plus rapidement que si l'on ne compte que sur les éventuelles plus-values. Elle est commode pour des fonds dont le détenteur n'a pas l'usage dans l'immédiat, comme pour les fonds de placement de troisième pilier. En revanche, les revenus thésaurisés sont soumis à l'impôt anticipé de 35%. Le fonds s'en acquitte directement auprès du fisc. yg